

## **ACTE DE VIOLENCE AU QCD**

le 01 AOÛT 2024

Ce jour le 01/08/2024 à 11h30, Le surveillant en poste au bâtiment A a aperçu une personne détenue dans l'escalier menant au A1. Cette personne détenue n'avait rien à faire dans ce bâtiment puisqu'elle est affectée au C1.

Le surveillant lui demande à plusieurs reprises de regagner son bâtiment ce qu'il refuse en l'insultant à de nombreuses reprises. Le collègue s'avance alors vers lui pour lui demander de regagner son étage, c'est à ce moment que la personne détenue l'attrape par le polo et le pousse violemment dans les escaliers. L'agent perd alors l'équilibre et tombe sur la tête.

L'intervention des collègues en renfort a été nécessaire pour mettre fin à l'incident et le conduire l'énergumène au QD

Il est à noter que cet individu a été très virulent lors de cette agression.

De par son comportement en général et de son placement en secteur fermé, pourquoi ce dernier circulait sans accompagnement ?

Pour ce nouvel acte INACCEPTABLE, notre organisation exige pour cet individu:

- -Une peine de quartier disciplinaire maximal
- -Un transfert sur un autre établissement à l'issue de sa peine de QD
- -Une comparution immédiate et des sanctions exemplaires pour coups et blessures volontaires sur agent de l'État, pour cela nous invitons vivement notre collègue à déposer plainte

L'UFAP UNSa justice portera une attention toute particulière sur les suites que l'Administration donnera à cette nouvelle agression.

L'UFAP UNSa justice exige que l'Administration prenne toutes ses responsabilités et cela doit débuter par le transfert de cet énergumène.

Pour L'UFAP UNSa justice

HERVE Yann

